

**Poursuite des travaux de création d'un second giratoire  
et doublement de la voie sur la RD70  
Travaux de nuit du lundi 18 au vendredi 29 Octobre 2021  
Commune de Petite-Forêt**

Depuis Mars 2021, le Département du Nord poursuit les travaux de mise à 2X2 voies de la RD70 sur la commune de Petite-Forêt afin d'améliorer les conditions générales de circulation et d'accès au centre commercial.

A ce jour, des trottoirs, un nouveau giratoire et une nouvelle bretelle d'accès à l'A23 vers Lille ont été réalisés. Les travaux paysagers et d'éclairage public sont également en cours depuis septembre pour une **mise en service globale en Novembre 2021**.

Afin de permettre la réalisation des enrobés en chaussée, des travaux de nuit seront nécessaires pour minimiser la gêne aux usagers et préserver l'accès au centre commercial et zone d'activité en journée. Ces travaux se dérouleront **chaque nuit dans la période du lundi 18 au vendredi 29 Octobre 2021, entre 22h00 et 6h00. Il n'y aura pas de travaux le samedi et le dimanche.**

### **Organisation des travaux :**

Durant ces travaux, la RD70 sera fermée à la circulation entre 22h00 et 6h00. Une déviation sera mise en place :

- **Pour les nuits du lundi 18 au vendredi 29 octobre (hors samedi et dimanche)**
  - Pour les usagers de la RD70 en provenance de l'A23 ou d'Aubry-du-Hainaut : report de la circulation par l'échangeur 11 puis reprendre l'A23 vers Lille sortie 7B
  - Pour les usagers de la RD70 en provenance de Raismes vers Aubry : report de la circulation par Anzin avenue Anatole France, puis par Valenciennes avenue Dampierre et l'avenue Desandrouin
  - Fermeture de la rue Boussingault : Report par la rue du 19 mars 1962, la rue Yves Leleu puis la rue Evariste Galois pour rejoindre la RD70 côté Raismes.
  - Pour les usagers du parc Lavoisier vers Lille : report par l'avenue François Mitterrand, puis par Raismes rue Henri – rue Jean Jaurès et échangeur 6.
  
- En journée, la circulation sur la RD70 sera rétablie et continuera à se faire dans les 2 sens.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.